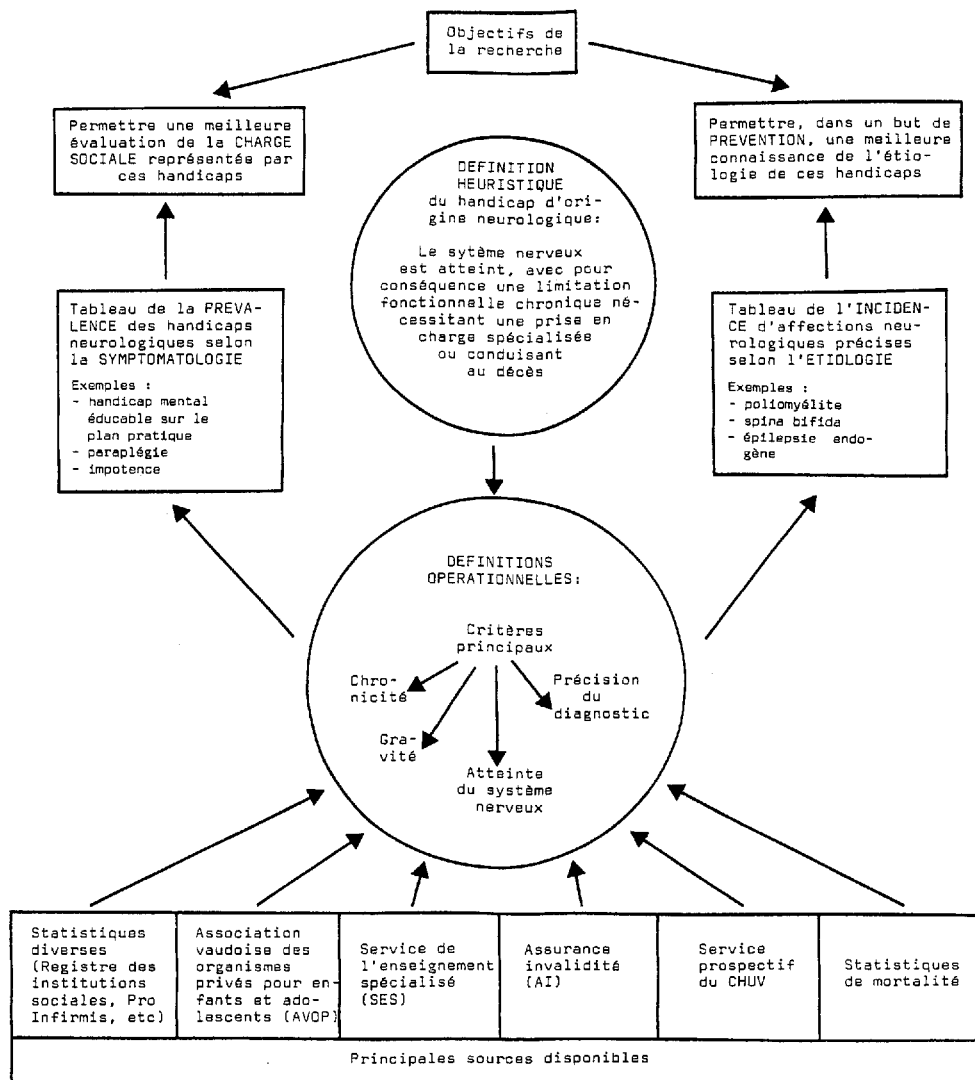


Méthode d'estimation de la prévalence et de l'incidence des handicaps d'origine neurologique / Vaud

A. Delachaux, B. Junod, P.-A. Scheder

Institut universitaire de médecine sociale et préventive

Bugnon 17, 1011 Lausanne



Des chiffres précis concernant la prévalence et l'incidence des handicaps d'origine neurologique sont nécessaires tant pour évaluer les possibilités de la prévention que pour planifier la politique sociale institutionnelle.

Le Canton de Vaud ne possède pas de registre des handicapés; c'est pourquoi nous avons dû rechercher les statistiques élaborées par les institutions sociales concernées.

Ces statistiques regroupent des informations conformes aux besoins internes propres à chaque institution. Elles présentent des données relatives soit à chaque individu (AI, Service prospectif du CHUV) ou institution (Registre des institutions sociales, AVOP), soit des tableaux synthétiques (SES).

Si certaines sources ne revêtent pour nous qu'une valeur informative, d'autres fournissent des données suffisamment précises pour que nous puissions les utiliser lors d'une analyse secondaire (AI, SES, Service prospectif du CHUV, statistiques de mortalité).

Notre travail consistera donc à isoler les handicapés d'origine neurologique parmi l'ensemble des cas présentés par les statistiques retenues. C'est pourquoi nous élaborerons une série de

critères (définitions opérationnelles), qui peuvent varier selon les sources considérées, permettant d'épurer ces données en fonction de notre but. Les critères ainsi retenus concernent principalement :

- la partie atteinte qui doit être, entre autres, le système nerveux,
- la gravité du handicap,
- sa chronicité.

Dans les cas où les données ne sont pas suffisantes pour l'application de ces critères, il s'agira d'obtenir des précisions complémentaires notamment sur le diagnostic médical. Sur la base de la symptomatologie, nous obtiendrons alors un indicateur de la prévalence de ces handicaps.

L'étude de l'incidence devra affiner les statistiques ainsi obtenues en effectuant une recherche plus approfondie sur deux cohortes d'enfants, nés en 1967 et 1971 par exemple, pour lesquels il sera tenu compte en plus de l'étiologie du handicap. La consultation des dossiers médicaux importera beaucoup dans cette étape. D'ores et déjà nous pouvons évaluer à 80 le nombre de cas par cohorte.